

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 5 octobre 2007

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

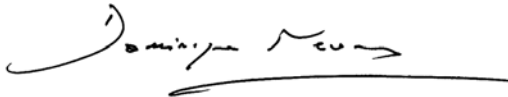
Re: Dossier RDÉ R-3637-2007, Phase 2.
Cause tarifaire 2008 de *Gazifère inc.*
**Avis de délai de la preuve en phase 2 de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et
l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA).**

Chère Consœur,

Nous désirons informer la Régie qu'il ne nous sera pas possible de déposer aujourd'hui notre preuve en phase 2 du présent dossier. Nous demandons respectueusement au Tribunal l'autorisation de pouvoir la déposer le prochain jour ouvrable, soit le 9 octobre 2007.

Pour des motifs techniques liés à l'expédition, *Gazifère* n'avait en effet pas pu nous transmettre le 28 septembre par courriel ses réponses et sa preuve amendée relative au plan d'efficacité énergétique. Cet envoi ne fut reçu par le soussigné qu'en fin de journée le 1^{er} octobre 2007. Nous avons alors informé notre Consœur, la procureure de *Gazifère*, de la possibilité que nous ayons à loger une demande d'extension de délai pour notre propre preuve, ce que nous lui avons confirmé plus tôt ce jour.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de *l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

c.c. La demanderesse et les intervenants.